



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 23 MARS 1978

Séance ordinaire du vingt trois mars mil neuf cent soixante dix huit.

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le vingt trois mars à vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 Mars 1978, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - VIOLETTE - GENNATAS - Mme. BLIN Maires-Adjoints - MM. LACLAU - LEBORGNE - MONIER - GILLES - DUMAS - BOURIOT - GARRO - BACA - Mlle. ARCHENAULT - M. CORAS - Mme. MINSSIEUX - MM. NICE - GUILLAUMET - FRANCO -

POUVOIRS : Mr. CHAMPAGNE à M. Jean-Jacques ROBERT  
Dr. LEON à M. DUMAS  
Mr. PERTIN à M. VIOLETTE  
Mr. DENEUX à M. GARRO

ABSENT EXCUSE : M. EXCOFFIER -

-----  
Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur ROBERT, au nom du Conseil Municipal, adresse à Monsieur et Madame CHAMPAGNE, son témoignage de sympathie pour le deuil qui les frappe en la personne de François DUPRAT, frère de Madame CHAMPAGNE, victime d'un attentat politique.

o o  
o

L'ordre du jour appelant l'examen du Budget Primitif 1978, Monsieur ROBERT donne la parole à Monsieur GARRO, Président de la Commission des Finances qui expose ce qui suit :

Je vous rapporte, ce soir, le premier projet de budget soumis à l'examen de l'équipe municipale élue le 12 Mars 1977.

Il comprend le budget général de la Commune, avec la section d'investissement et la section de fonctionnement, et le budget annexe des eaux et de l'assainissement.

En volume, la section fonctionnement du Budget s'élève à 9.980.800,00 Francs, soit une augmentation de 23,63% par rapport au Budget Primitif 1977, et une hausse de 11% sur l'ensemble des dépenses 1977 (Budget Primitif + Budget Supplémentaire).



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 23 MARS 1978

Par contre, et compte-tenu des explications qui vont suivre, la section d'investissement qui s'élève à 632.433,00 Francs, connaît une diminution de 47% par rapport au Budget Primitif 1977.

Le Budget d'Assainissement s'élève à :

- 173.175,00 Francs en investissement -
- 710.000,00 Francs en fonctionnement -

Le volume élevé de notre budget primitif s'explique par une décision de gestion des auteurs de ce projet.

En effet, bien qu'il existe dans l'année un Budget Primitif et un Budget Supplémentaire, il nous a paru qu'il était plus sain financièrement de prévoir au Budget Primitif le maximum des dépenses de l'exercice comptable, le Budget Supplémentaire ne devant servir que d'ajustement, en fonction de recettes imprévues éventuelles.

Aussi le montant important de dépenses qui vous est proposé provient du fait que l'on s'est efforcé de cerner le plus près possible l'ensemble des charges de fonctionnement de l'année 1978.

Avant de vous exposer le détail des différents chapitres, et vous rapporter les observations des Membres de la Commission, je dois vous faire part d'un certain nombre de problèmes rencontrés lors de l'élaboration de ce budget, qui pour la plupart, sont communs à tous les Conseils Municipaux.

Nous devons tout d'abord prendre en compte un certain nombre de dépenses incompressibles, résultant de textes légaux, ou de la situation particulière de notre Commune.

- Les tâches sans cesse accrues incombant aux Communes et notre population qui approche les 10.000 Habitants impliquent la présence d'un personnel nombreux et si possible qualifié (comptabilité-services techniques).

A titre indicatif, nous avons au 31 Décembre 1977, 111 employés, et nous avons payé en 1977 pour 3.800.000,00 Francs de salaires et charges sociales.

- La population infantine très importante occasionne des frais de tous ordres. A cet égard, si l'Education est Nationale, il reste à la charge des Communes de nombreuses dépenses liées, soit à l'enseignement, soit aux oeuvres sociales scolaires.

Si l'on affecte aux chapitres 943 et 944, qui enregistrent les dépenses et recettes relatives à cette question, la quote-part de frais de personnel travaillant directement ou indirectement pour les écoles, on obtient environ 41% du budget de fonctionnement.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 23 MARS 1978



- Les principales dépenses de ces chapitres sont :
    - La subvention à la Caisse des Ecoles, destinée à payer diverses fournitures scolaires, les voyages, les produits d'entretien.  
Celà concerne pour 1978, 65 classes (67 à la rentrée de septembre) à 2.800,00 Francs par classe.
    - Les indemnités de logement aux instituteurs qui n'ont pas de logement de fonction :
      - Pour 1978 : 120.000,00 Francs -
    - Les indemnités de surveillance de cantine, versées aux instituteurs.
    - L'organisation, avec participation des familles, des Classes de Neige, subventionnées par la Commune à hauteur de 60% environ.
    - La gestion, déficitaire du Restaurant Municipal Scolaire (+ de 100.000 repas en 1977).
    - L'organisation du Centre Aéré.
- A Celà s'ajoute les dépenses de chauffage, entretien, réparation et équipements figurant dans les autres chapitres.
- Il faut mentionner le poids de nos équipements, et je citerai à côté des bâtiments administratifs, le Parc de Villeroy, les deux gymnases, la piscine, ainsi que nos 42 Kms de voirie communale avec l'éclairage public correspondant.
  - Autres dépenses obligatoires-
    - Le contingent pour dépenses du Service Incendie -
    - Le contingent pour dépenses d'Aide Sociale -
  - Les cotisations aux Syndicats de Commune dont nous faisons partie.
  - Enfin comme toute entreprise nous subissons les hausses des produits et services que nous utilisons.
- Pour faire face à ces charges nous disposons d'un certain nombre de ressources dont nous ne sommes malheureusement que fort peu maîtres.
- Le montant, approximatif, du V.R.T.S. qui nous est attribué nous est notifié en février. Cette imprécision est regrettable pour l'élaboration du Budget. En outre, le calcul de la somme nous échappe totalement et son augmentation d'une année sur l'autre paraît insuffisante aux élus locaux.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 23 MARS 1978

- Les impôts que j'appellerai "indirects" dépendent essentiellement des transactions, des programmes immobiliers et de la consommation des particuliers. Leur pourcentage est faible (4%) et leur montant est relativement stable d'une année sur l'autre.

- Les remboursements des utilisateurs, (Ordures Ménagères, cantine, classes de Neige, Ecole de Musique etc...) procurent certes, des ressources, mais ne correspondent pas, et de loin, au service rendu. Il s'agit d'une forme d'action sociale.

- Je passe sur les subventions de l'Etat et du Département, relativement faibles pour aborder le chapitre important des impôts locaux.

- C'est nous qui votons le produit global, mais nous connaissons mal la ventilation entre les quatre taxes concernées, en particulier il est très difficile de savoir quelle répercussion aura sur la taxe d'habitation, une augmentation en pourcentage du poste "Impôts locaux".

Il est aussi à regretter que par manque de moyens, une certaine carence des services fiscaux se traduise, à notre détriment, par un retard dans la prise en compte des nouveaux habitants sur la matrice des contribuables. Pour cette année, notamment, sans une intervention efficace de nos services, nous aurions été lésés d'un montant important de valeurs locatives.

- Dépenses obligatoires et incompressibles d'une part, difficile maîtrise des ressources d'autre part, voilà résumé la difficulté d'élaborer un budget dynamique, créatif, qui soit autre chose qu'un simple catalogue de dépenses ménagères.

La simple comparaison des dépenses précitées et des recettes attendues permet de connaître l'impasse à financer par les impôts locaux.

L'importance de ce poste, et le souci des élus d'administrer au mieux leur Commune sans qu'une pression fiscale trop importante ne s'exerce sur les habitants, à pour conséquence regrettable la compression des dépenses nécessaires, la limitation des actions à caractère d'animation, de sport ou de culture, et l'arrêt des investissements.

Ce dernier point n'est pas dramatique pour notre Commune, qui est déjà très équipée. Une pause sera même salutaire et nous permettra de relancer dans de bonnes conditions les quelques investissements encore nécessaires.

Par contre, il est compréhensible que les élus, plus particulièrement responsables d'un secteur d'activité, souhaitent développer leurs actions et disposer de moyens à cet effet.

Les Membres de la Commission des Finances concernés, tout en regrettant les restrictions que nous leur demandions, ont accepté que les économies nécessaires leur soient appliquées, comme à l'ensemble des services de la Mairie : (Administratifs, voirie...).

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 MARS 1978

Je souhaite que cet exposé vous ait tous également convaincu qu'en la matière, il y a une marge importante entre les désirs légitimes de mener des actions, et les moyens dont nous disposons.

### Reflexions des Membres de la Commission

Au cours de la réunion du 7 Mars 1978, durant laquelle les chapitres ont été longuement exposés, un certain nombre de réflexions et de propositions ont été faites.

- Les Membres de votre Commission des Finances, sensibles au volume des dépenses de personnel, souhaitent au mieux une stabilisation de ce poste et si possible une rentabilisation des différents services, par une meilleure utilisation du personnel.
- Préconisent l'étude et la mise en application, selon un calendrier budgétisé, d'un service technique à la mesure de notre Commune qui approche les 10.000 Habitants (locaux, matériel, véhicules, personnel technique qualifié par corps de métier, personnel d'encadrement).
- Parmi les dépenses il a été relevé les importants déficits du Restaurant Municipal Scolaire, des Classes de Neige, des Voyages, de la Piscine. Il s'agit là d'un problème de fonds, car il ne faut pas oublier la fonction sociale que nous avons à remplir. La question est de savoir, si dans certains cas, il s'agit de bon ou de mauvais social. La généralisation du quotient familial, assez délicat techniquement à appliquer peut parfois permettre d'arriver à plus de justice d'une part, et à moins de charges d'autre part.
- L'étude des subventions proposées aux associations culturelles et sportives (chapitre 955) a été fort longue et animée. La reconduction pure et simple des subventions, selon le principe des droits acquis ne satisfait personne. Un critère de choix sera à définir. Ce n'est pas parce qu'une association n'est pas déficitaire sur un exercice, qu'il ne faut pas la subventionner, si elle a des projets intéressants à soumettre. A l'inverse, une association déficitaire ne doit pas obligatoirement être subventionnée si elle est mal gérée ou si ses dépenses apparaissent somptuaires. En outre, la subvention n'est pas liée au montant du déficit.
- Le projet de budget qui vous est soumis ce soir, reconduit purement et simplement le montant global des subventions votées en 1977. A l'intérieur de cette enveloppe, les Membres de la Commission des Finances se sont mis d'accord, sur les sommes à attribuer aux Associations suivantes, Pierre CORAS, pour les Associations culturelles et André VIOLETTE pour la Fanfare s'étant portés garants de leurs comptes sociaux.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 23 MARS 1978

- Conférences M.A.L.C. -
- Cartophilie -
- Philatélie -
- Jeunes de la M.A.L.C.-
- Louveteaux -
- Association "Rencontre -
- Fanfare -
- Club Radio Amateurs -
- Section Philatélie -

En ce qui concerne les Clubs sportifs, les Budgets prévisionnels fournis à la Commission ont été jugés insuffisants quant au détail des postes, certaines dépenses comme achat d'équipement, ou lavage des maillots ont été contestées.

Il ne faut pas perdre de vue que c'est l'argent public que nous distribuons.

En conséquence, la Commission propose d'inscrire le crédit global prévu au Budget, mais de revoir pour chaque club, et sur justificatifs la subvention municipale à accorder.

Enfin, la Commission accepte de fixer la redevance d'assainissement à 1,40 Franc le mètre cube et propose de porter à 5,00 Francs du mètre le droit de place sur le marché.

Cela étant, l'accord s'est fait sur les différents chapitres du Budget, et du Budget d'Assainissement, dont je vais, maintenant, vous relater les grandes lignes.

Monsieur GARRO, donne alors lecture du projet de Budget par Chapitre-Article.

LE CONSEIL

Après avoir entendu cet exposé,

Après examen, chapitre par chapitre, du Budget qui lui est soumis,

A l'unanimité, adopte le Budget Primitif 1978, qui s'élève à :

- Section d'Investissement..... 632.433,00 F.
- Section de Fonctionnement..... 9.980.800,00 F.

Décide de fixer à 4.088.374,00 Francs le montant des Impôts Directs Locaux à percevoir au titre de cet exercice.

Fixe le produit de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères à 630.000,00 Francs.

o o  
o

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 23 MARS 1978

Monsieur LEBORGNE demande à Monsieur ROBERT où en est l'étude pour la construction de la Maison de Santé.

Monsieur ROBERT lui fait savoir qu'actuellement le dossier est en discussion entre les Services concernés de la D.A.S.S. et les Architectes en vue de constituer un dossier qui servira de base à la décision d'attribution de la Subvention d'Etat.

Cet équipement est actuellement prévu comme il en avait été décidé lors de l'établissement de la convention de Z.A.C. : à proximité du Centre Commercial de la Verville.

Il est bien évident qu'à la suite de nos dernières discussions, il serait souhaitable de réaliser ce bâtiment sur un des terrains situés près de la Perception, car beaucoup plus central mais, dans l'immédiat, il importe de faire sortir le dossier comme prévu au P.A.Z. de la Z.A.C.

Lorsque les décisions de financement seront intervenues, il sera toujours facile de demander le transfert sur le terrain que nous souhaitons.

o o  
o

Monsieur DUMAS demande où en est le dossier relatif à la construction d'un terrain de foot-ball dans le quartier des Myrtilles.

Monsieur ROBERT lui fait savoir que là, également, cette réalisation était prévue dans le cadre de la convention de Z.A.C., que l'édification est entièrement à la charge de la Commune, le terrain seulement étant donné par le promoteur.

Il s'est inquiété du coût prévisionnel de cette opération qui pourrait être de l'ordre de 660.000,00 Francs.

Il réuni actuellement tous les documents nécessaires et ne manquera pas d'en informer le Conseil dès qu'il sera en possession de toutes les informations.

Monsieur DUMAS prend acte de cette réponse.

o o  
o

- TAXE D'ASSAINISSEMENT -

Après avoir entendu l'exposé général de présentation du Budget pour 1978,

Adopte la proposition qui lui est faite relative au Budget d'Assainissement qui se monte en recettes et en dépenses à :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 MARS 1978



- Fonctionnement ..... 710.000,00 F.
- Investissement ..... 173.175,00 F.

Décide de porter de 1,00 Franc à 1,40 Franc le montant de la taxe d'assainissement, par mètre cube d'eau consommé.

o o  
o

- FEUX TRICOLORES -

- Monsieur ROBERT informe le Conseil que la Commune de MENNECY est inscrite pour une subvention d'Etat d'un montant de 200.000,00 Francs pour pose de nouveaux feux tricolores sur la Route Nationale 191 ainsi qu'une micro-régulation de ceux existants.

o o  
o

- RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF -

Monsieur ROBERT informe le Conseil Municipal que Monsieur BOURRE a présenté deux recours devant le Tribunal Administratif tendant à annuler l'arrêté de permis de construire accordé à la Société d'H.L.M. de l'Essonne à RIS-ORANGIS pour la construction de 30 garages d'une part, et annulation de l'arrêté de permis de construire accordé à Monsieur BEAUJARD, rue du Four à Chaux à MENNECY pour la construction d'un balcon.

L E C O N S E I L  
-----

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à défendre ces instances en application des articles 75, 330 et 331 du Code de l'Administration Communale.

o o  
o

- LIGNE S.N.C.F. "CORBEIL-MALESHERBES -

Monsieur ROBERT passe la parole à Monsieur FRANCO qui donne lecture d'une lettre du Maire-Adjoint de VAYRES-sur-ESSONNE relative aux discussions engagées avec la S.N.C.F. pour le maintien de la ligne S.N.C.F. "CORBEIL-MALESHERBES" et plus particulièrement sur son tronçon "LA FERTE-ALAIS-MALESHERBES".

La S.N.C.F. propose que les Collectivités Locales intéressées financent le déficit d'exploitation de cette ligne.





**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 23 MARS 1978**

Cette procédure paraît inacceptable et le Conseil Municipal mandate Monsieur FRANCO pour défendre cette position lors de la prochaine réunion des Maires des Communes intéressées et donne son adhésion au Comité de Sauvegarde qui doit être crée en la circonstance.

o o  
o

**- GREVE DES TOURNEURS DE LA SNECMA -**

Monsieur ROBERT donne lecture d'une lettre qu'il a reçu du Comité de grève des Tourneurs sur machines commandes numériques de la SNECMA de CORBEIL.

**LE CONSEIL**  
-----

Après examen, demande au Maire d'être son interpète auprès de la Direction de cet Etablissement pour qu'un dialogue s'instaure entre "Employeur et Employés" afin de régler ce conflit.

o o  
o

**- AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DE LA CULTURE -**

Monsieur ROBERT informe le Conseil Municipal que la demande de permis de construire de la Maison de la Culture a été déposé auprès de la Direction Départementale de l'Equipement.

Ce service demande que lui soit fourni, dans les meilleurs délais, le plan des aménagements intérieurs.

Cette opération est du ressort de la Commission de la M.A.L.C. et Monsieur ROBERT demande si, certains Conseillers Municipaux sont, particulièrement, intéressés afin d'étudier ce dossier avec cette Commission.

Messieurs GARRO et NICE sont volontaires.

*(Handwritten signatures and notes in blue ink, including names like 'Garro', 'Nice', and various illegible signatures)*